



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1255

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 7 août 2017, le conseil a adopté le Règlement numéro 1255, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réparation et de resurfaçage de la chaussée sur une partie du boulevard De Montenach ainsi que sur la rue Ringuet, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois cent cinquante-sept mille dollars (357 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement tenue le 22 août 2017;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 septembre 2017.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 4 octobre 2017

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE